



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 20/07/2023

RANDONNÉES EN CORRÈZE : LA BONNE ATTITUDE À ADOPTER LORSQUE L'ON CROISE UN CHIEN DE PROTECTION ET SON TROUPEAU

La période estivale est synonyme d'activités de plein air. Lors de vos sorties, il peut vous arriver de croiser un troupeau de moutons et son chien de protection.

Les chiens de protection sont des chiens de travail, dressés pour surveiller leur troupeau et les protéger d'éventuelles attaques extérieures, notamment celles de grands prédateurs tels que les loups. Avec le retour naturel du loup, de plus en plus d'éleveurs protègent leur troupeau grâce à ces chiens dont le financement peut être subventionné par l'État.

Les chiens de protection ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements puissants tiennent à distance les prédateurs. Dès qu'ils sentent un danger, ces chiens s'interposent entre l'intrus et le troupeau en aboyant.

Lors de vos sorties, voici quelques réflexes à adopter :

- Contournez le troupeau ;
- Arrêtez-vous le temps que les chiens de protection vous identifient ;
- Restez calme et passif en leur présence ;
- Ne les menacez pas, ne les caressez pas ;
- Si vous êtes à vélo, descendez et marchez vélo à la main ;
- Si vous avez un chien, tenez-le en laisse.

De courtes vidéos illustrant ces conseils sont disponibles sur le site de l'État en Corrèze :

<https://www.correze.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Environnement/Le-loup/Chiens-de-protection-des-troupeaux>

Différentes plaquettes d'information (français, anglais, bande-dessinée...) ont été mises à dispositions des offices de tourisme du département.

Service référent :

DDT19 – Service environnement, police de l'eau et risques / Unité biodiversité chasse pêche
05 55 21 82 92 ddt-seper@correze.gouv.fr

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

